

Comment les associations antiracistes font-elles transférer sur une Christine Tassin l'aversion contre Hitler ? Par Alain V

écrit par Alain V | 24 novembre 2014



✘ Les associations « antiracistes » praticiennes expérimentées du transfert de haine ou transfert d'exécration

Les termes « nazi » « fasciste » « extrême-droite » et [maintenant](#) « islamophobe » « homophobe » sont des termes disqualifiants utilisés par les associations « antiracistes » au sens large pour disqualifier et diaboliser toute personne ou idée qui n'a pas l'heur de leur plaisir.

Le processus est d'une grande simplicité.

On part d'une pétition de principe (un axiome logique), d'un postulat implicite :

Les associations « antiracistes » (autoproclamées) LICRA, MRAP, Sos-Racisme, CRAN etc représentent ontologiquement (par essence, par définition) le camp du Bien.

La distance idéologique par rapport à ces associations, et donc par rapport au Camp du Bien, suffit à mesurer au temps T le degré d' »antiracisme « d'une formation politique, d'une association, d'une déclaration.

On met a priori dans « le camp du Bien » ce qu'on va y chercher à posteriori.

Celui qui est le plus loin du « camp du Bien autoproclamé » – les associations antiracistes se retrouve dans le camp du MAL donc dans le camp du « racisme », de la « xénophobie », de la « discrimination » et nolens volens à « l'extrême-droite ».

Après le système fonctionne par contamination successive et/ou manipulation lexicale :

Dénoncer les prières de rues – occupation illégale car non déclarées de la voie publique est « discriminant » « démagogique » « un piège rhétorique », une « provocation »

« Cette expression est nouvelle, l'extrême-droite, notamment par le biais de Riposte Laïque, préférait auparavant évoquer des « prières musulmanes illégales », ce qui était également faux, puisque ces comportements sont tolérés par la préfecture tant qu'ils demeurent restreints et momentanés. »

« Raphael Haddad (La règle du jeu) la revue de Béhachel»

Dénoncer l'abattage « hallal » des animaux (non conforme à la réglementation générale française et européenne 93/119/CE) est une preuve de « stigmatisation » et de « dogmatisme » une « soupe démagogique »

Organiser un « Apéro saucisson-pinard » devient une « provocation islamophobe » contrairement aux abattages massifs de moutons pour l'Aïd qui ne sont eux que le respect d'une vieille coutume ancestrale.

Pour finir *Résistance Républicaine* et tout ce qui ne fait pas la révérence aux « fondamentaux » antiracistes se (re)trouve médiatiquement et politiquement à « l'extrême-droite » (voir plus

haut) pourvu d'une capote noire et d'une casquette à tête de mort qui rappellent « les heures les plus sombres de notre histoire »

L'effet de ce tour de passe-passe et de cette (dé)nomination affective est de transférer par continuité successive la haine que le propagandiste (ici propagateur) conscient ou inconscient répand d'une personne à une autre personne, (d'une organisation à une autre organisation) et de reporter en fin de course de transfert en transfert sur par exemple Christine Tasin (ou *Résistance Républicaine*) l'aversion initiale qu'un « antiraciste » un « bien-pensant » vouerait à Hitler, Mussolini, Franco ou Pinochet, au Klu-Klux-Klan, à l'inquisition (liste non limitative).

L'identité de nomination a pour fin d'étendre le même sentiment hostile à 2 personnes (ou 2 organisations) artificiellement et abusivement liées.

En ce sens la magie – car il s'agit d'une opération de type magique – a des effets réels.

Car si ce « transfert de haine » réussit, les organisateurs et pratiquants de ce « transfert » peuvent faire passer par exemple sur *Résistance Républicaine* dont les fondateurs et animateurs viennent de la « gauche » et du mouvement « laïque » , les sentiments de haine déjà investis par exemple sur le régime nazi aujourd'hui disparu et historiquement daté (par contamination successive d'extrême-droite à « nazi »).

Un tel « transfert d'exécration » a des effets réels, il motive des votes, des manifestations, des postures, des actes éventuellement violents, des jugements médiatiques ou ... judiciaires.

Alain V